

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2357)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL627

présenté par

M. Reda, M. Thiériot, M. Nury, M. Abad, M. Menuel, M. Minot, Mme Meunier, Mme Kuster,  
M. Sermier, M. Hetzel, Mme Anthoine, M. Straumann et M. Bazin

-----

### ARTICLE 26 BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« douze »

le mot :

« vingt-quatre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'encourager l'engagement des élus et de permettre aux salariés de mener de front mandat local et activité professionnelle, cet amendement vise à allonger la protection de salariés protégés aux maires et aux adjoints au maire des communes de 10 000 habitants au moins à 24 mois, soit pendant une durée d'un tiers du mandat.